



**DIFFESSENS**

DYNAMISEZ  
VOTRE CAPITAL DIFFÉRENCE

## **FICHE FORMATION** **Sensibilisation et formation** **des enseignants à la scolarisation** **des élèves porteurs de handicaps**

La loi du 11 février 2005 oblige les établissements scolaires et de formation à scolariser les jeunes porteurs de handicap.

Pourquoi cette loi ? Pourquoi une obligation ?

Qu'est-ce qu'un jeune porteur de handicap ? Qu'est-ce que le handicap ?

Comment adapter sa pédagogie ? Quels outils utiliser ?

Comment travailler avec des services de soins ?

Comment gérer les inaptitudes ?

Toutes ces questions sont légitimes et ont besoin de réponses.

Pour permettre aux enseignants et formateurs de trouver des réponses et de comprendre les enjeux d'une telle scolarisation, Annick VIDAL, formatrice de DIFFESSENS, propose des sessions d'information et de formation, sur les handicaps et leur incidence sur la scolarisation des élèves.

Avec plus de vingt ans au service de l'Education Nationale, dont dix ans consacrés à l'enseignement spécialisé (ASH) et à la formation des enseignants du 1° et 2°degré, Annick VIDAL est une spécialiste dans le domaine du handicap et de la scolarisation.

### **OBJECTIFS :**

Permettre aux personnels travaillant auprès d'enfants ou d'adolescents, de mieux connaître les différents types de handicaps afin de pouvoir plus facilement prendre en charge les jeunes porteurs de handicap.

Comprendre les incidences du handicap sur la scolarisation et la socialisation de ces jeunes.

Apporter des connaissances sur les adaptations pédagogiques nécessaires à la scolarisation d'élèves handicapés, les structures de prise en charge et les procédures administratives.

### **PUBLIC CONCERNE :**

Enseignants et personnels des établissements scolaires.

Formateurs et enseignants des centres de formation.

### **PEDAGOGIE :**

Echanges entre les intervenants.

Approche de type « conférence ».

Mises en situation.

Découvertes d'outils



## MODALITES : Différents modules possibles.

- Interventions de 3 heures, d'information générale sur le handicap, modulables selon les besoins.
- Formations sur le handicap et ses conséquences sur la scolarisation.

-Définir le handicap et approfondir la connaissance d'un handicap en particulier.  
-Connaître les conséquences du handicap sur la scolarisation.  
-Définir les adaptations à mettre en œuvre pour faciliter l'accueil ou la scolarisation des enfants porteurs de handicap.  
-Connaître des démarches et procédures à effectuer pour la reconnaissance du handicap et demandes de compensation.

Ces séances de formation, de 3 à 6 heures, peuvent être ciblées par type de handicap :

-handicap moteur  
-handicap visuel  
-handicap auditif  
-handicap cognitif  
-autisme  
-troubles du comportement  
-troubles du langage et des apprentissages

Les sessions de formations comprennent différents temps :

-apport de connaissance sur le handicap,  
-échange sur les difficultés rencontrées,  
-proposition d'outils ou adaptations pédagogiques possibles.

**Toutes les formations sont adaptables aux besoins des structures et modulables selon vos souhaits.**

## TARIFS :

Interventions sur site : 100€ de l'heure

Une session de 3H : 300€ TTC

Frais de déplacement si supérieur à 30 km.

## CONTACT :

DIFFESSENS Annick VIDAL, 22 rue de l'ancien vélodrome, 26000 VALENCE

Tel : 06 67 64 18 82 Email : [annick.vidal@diffessens.fr](mailto:annick.vidal@diffessens.fr) <http://www.diffessens.fr/>

DIFFESSENS entreprise de formation, animation, conseil pédagogique-

N° SIRET 52376783800023 VALENCE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 26 02185 26 auprès de préfet de région de Rhône-Alpes

